

ARRETE N°2021-07-AR-1208
SP
FIN DE L'INTERDICTION BAINADE
ET PECHE A PIED

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'Arrêté Municipal N°2021-07-AR-1184 en date du 07 juillet 2021 interdisant la pratique de la baignade et de la pêche à pied sur la **Plage d'Hacqueville**,

CONSIDÉRANT que les contrôles sanitaires effectués montrent que les eaux de la **Plage d'Hacqueville** sont conformes aux normes auxquelles doivent répondre les eaux de baignade et de pêche à pied,

ARRETE

ARTICLE 1 L'interdiction de la baignade et de pêche à pied sur la **Plage d'Hacqueville à GRANVILLE** est levée à compter **du samedi 10 juillet 2021**.

ARTICLE 2 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur la plage mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant Chef de la Circonscription de Police, le Chef de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 10 JUILLET 2021

ARRETE N°2021-07-AR-1208

FIN DE L'INTERDICTION BAIGNADE ET DE PECHE A PIED

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Cabinet du Maire	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
SERVICES TECHNIQUES	@
Jean Michel LEROY	@
SMAAG Nathalie GENIN	@
contact@smaag.fr	@
Groupe cpag-aph	@
ARS	@
chantal.trublet@ars.sante.fr	@
sabrina.lepeltier@ars.sante.fr	@
ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr